

Ateliers d'Art de France veille à respecter et faire respecter le droit à l'image de ses adhérents, ainsi que les droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres qu'ils créent. Conformément au Code de la propriété, la reproduction et la représentation de ces œuvres doivent être expressément autorisées par leurs auteurs.

Ateliers d'Art de France reproduit des photographies ou vidéos d'adhérents ainsi que de leurs créations sur les supports de communication des événements, des opérations et des lieux que la chambre syndicale développe pour promouvoir et représenter les intérêts des professionnels des Métiers d'Art, conformément à son objet social.

Pour apparaître sur ces supports, l'adhérent doit concéder à Ateliers d'Art de France le droit de reproduire, représenter, adapter et exploiter, d'une part (i) toute photographie ou vidéos le représentant, et d'autre part (ii), toute représentation d'une ou de plusieurs de ses créations.

Droit à l'image

En acceptant les conditions de cette autorisation, vous concédez à Ateliers d'Art de France, le droit de capter votre image et d'exploiter, à des fins strictement promotionnelles et informatives, votre image et votre nom via des photographies ou vidéos vous représentant (portrait, en pied ou lors de l'exécution de gestes d'art) incluant le cas échéant, tout ou partie de votre atelier.

Droits d'auteur

En acceptant les conditions de cette autorisation, vous concédez à Ateliers d'Art de France le droit de reproduire, de représenter et d'exploiter, des photographies de tout ou partie de vos œuvres, à des fins strictement promotionnelles et informatives. Vous autorisez également toute adaptation au format et aux supports de diffusion dans lesquelles ces représentations s'insèrent. Ateliers d'Art de France aura la faculté d'apporter des modifications d'ordre technique, esthétique ou rendues nécessaires par des contraintes éditoriales, sous réserve de ne pas porter atteinte à l'intégrité de l'image ou de l'œuvre de l'adhérent.

Durée et étendue des droits concédés

Les présentes autorisations, consenties à titre gratuit, pour le monde entier, sur tous supports de communication édités par Ateliers d'Art de France, tant papier que numériques (sites internet, applications mobiles, brochures, magazines, presses ...), pour tous moyens techniques de diffusion, et sans limitation du nombre d'exemplaires, sont valables pour une durée de cinq (5) ans à compter du jour où vous acceptez de consentir à ces autorisations.

Les garanties que vous accordez à Ateliers d'Art de France

Je déclare et garantis la jouissance entière, paisible et libre de toutes servitudes des droits concédés, contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.

Je m'engage à régulariser tout document qui serait, au cas par cas, le cas échéant, nécessaire à donner plein effet à la présente autorisation.